

ARRETÉ :

AR_035_2024

Arrêté de circulation pour cause de travaux

Le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2213-4 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la demande de SOLUTIONS 30 SUD OUEST pour le remplacement de 3 poteaux télécom en place pour place.

Considérant que les travaux nécessitent que la circulation soit réglementée.

ARRETE

Article 1 : En raison du motif ci-dessus indiqué, des restrictions temporaires devront être apportées à la réglementation générale de la circulation dans commune de Vebron en agglomération et hors agglomération.

Article 2 : Ces restrictions temporaires à la circulation des véhicules s'appliqueront à compter du 14 Octobre 2024 et pour une durée de 45 jours calendaires.

Article 3 : Une suppression de 1 voie sera réalisée pendant les travaux. une circulation alternée sera mise en place avec des feu tricolores ou manuellement.

Article 4 : la vitesse sera limitée à 50 KM/h hors agglomération et 30 KM/h en agglomération avec interdiction de dépasser pendant toute la durée des travaux.

Article 5: La signalisation de danger réglementaire sera mise en place par les équipes techniques de l'entreprise solutions 30 sud Ouest, chargée des travaux. Celle-ci sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une copie est adressée à l'entreprise Solutions 30 sud ouest ainsi qu'à la Direction Des Routes de la Lozère - Unité technique de Florac.

Le 30/09/2024

Pour extrait certifié conforme



Date de transmission de l'acte: 30/09/2024
Date de reception de l'AR: 30/09/2024
048-214801938-AR_035_2024-AR
AGEDI